

0005
09357

09357

REPUBLIQUE DU SENEGAL

GOUVERNANCE DE SAINT-LOUIS - SAED

**JOURNEE DE REFLEXION SUR LA RELANCE
DE LA PRODUCTION RIZICOLE**

(29 Juillet 1995 à Ndiaye)

COMPTE RENDU

DPDR/SAED

Le 29 Juillet 1995, s'est tenu à Ndiaye, au CIFA, une Journée de Reflexion, co-organisée par la Gouvernance de Saint-Louis et la SAED, sur la relance de la production rizicole dans la Vallée du Fleuve Sénégal.

La justification de la tenue de cette assise se fonde sur les contacts suivants :

* la baisse des superficies rizicultivées : de 34 800 ha en 92-93, elles sont tombées à 23 460 ha en 94-95 ; soit une baisse de 32,5 % ;

* la baisse de la production rizicole : elle est en partie, une conséquence de la baisse des superficies de 165 000 tonnes en 93-94, elle est tombée à 110 000 en 94-95 ;

* la baisse des concours du crédit agricole : de 5 milliards de FCFA en 91-92, ils ont chuté à 2,6 milliards en 94-95 ;

* la baisse du taux de remboursement du crédit : elle est le principal facteur explicatif de la baisse des encours. D'une moyenne de 90 % pour la période 87-91, le taux moyen de remboursement du crédit s'est détérioré pour n'être que de 60 % pour l'exercice 94-95.

De plus, si l'on tient compte du fait qu'il y a eu un processus d'équipement de la part des prestataires de services, (façons culturales, moissonnage-battage, transformation...) pour accompagner l'accroissement progressif et soutenu de la production rizicole observée entre 1987-1992, l'on peut comprendre d'avantage, les difficultés économiques que doivent vivre actuellement ces acteurs de la filière ; du fait d'une sous-activité très marquée.

Tenant compte de l'effort singulier consenti par l'Etat Sénégalais dans cette région, en participant à la réalisation des barrages de Diama et Manantali, en réalisant 33 970 ha de superficies aménagées, de nombreux ouvrages hydrauliques, l'électrification du Delta et d'une bonne partie de la vallée, des routes et des pistes de production, la préoccupation de rentabilisation ou de valorisation de tels investissements par un niveau de production agricole satisfaisant a été largement partagée par tous les acteurs et partenaire au développement de cette région.

Les objectifs poursuivis en organisant cette journée, suite à la dévaluation du franc CFA de Janvier 1994, l'abandon du prix administré du paddy avec la libéralisation de la commercialisation et de la transformation du paddy, sont deux ordres :

* réunir les principaux acteurs intervenants dans la filière, favoriser ainsi la concertation et aide à l'établissement de relations de concertation et de partenariat harmonieuses et durables ;

* identifier les contraintes à la reprise de la production rizicole et formuler des propositions de solutions, consensuelles et réalistes.

A cette journée ont pris part les producteurs des départements de Dagana, Podor et Matam, des prestataires de services agricoles, des fournisseurs d'intrants et de matériels agricoles, des riziers, les services techniques régionaux, les représentants de l'OMVS, de la Compagnie Sucrière Sénégalaise, de l'UPA, d'ONG et les Préfets de la région.

La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par Monsieur le Gouverneur de la région de Saint-Louis en présence des représentants du Président Directeur Général de la SAED, du Directeur Général de la CNCAS et du Directeur Général de l'ISRA.

Trois ateliers ont été mis en place étant travaillé sur :

- * la production rizicole
- * la commercialisation et la transformation du paddy
- * la problématique du financement.

Dans chaque atelier, les discussions ont eu pour base le rapport introductif du modérateur relatif au thème spécifique à discuter.

Les rapporteurs de chaque atelier ont présenté en plénière les résultats de leur réflexion et les conclusions retenues sont consignées dans les paragraphes qui suivent.

I./ LA RELANCE DE LA PRODUCTION

Les discussions du rapport introductif présenté par la SAED ont permis, après un bref rappel sur l'évolution du rythme des aménagements et de la production d'identifier les contraintes liées à la relance de la production, de formuler des recommandations et de lister les différents acteurs impliqués dans la mise en oeuvre des solutions proposées.

La synthèse de tout ceci fait l'objet des trois parties suivantes :

- * Rappel de l'évolution des aménagements et de la production,
- * Contraintes à l'accroissement de la production,
- * Solutions préconisées.

1.1 Rappel de l'évolution des aménagements et de la production

Evolution des superficies aménagées

L'évolution des superficies aménagées au cours des dix (10) dernières années est fortement marquée par un développement rapide des aménagements comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau n°1: Evolution des superficies aménagées de 1984 à 1994

1) Selon le mode de financement à la réalisation : situation en début d'année d'année agricole, (au 01 Juillet).

Déleg	Année	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94
Dagana	SAED	12 223	12 758	12 877	12 877	12 937	13 315	13 865	13 865	14 225	14 225	14 225
	Privés				nd	nd	10 000	15 000	18 902	21 607	26 415	27 784
Podor	SAED	5 566	6 646	7 359	7 694	8 045	9 033	9 791	10 091	10 091	10 291	11 131
	Privés				nd	nd	2 500	3 500	4 198	4 900	5 600	5 696
Matam	SAED	3 185	4 018	5 091	5 182	5 335	6 171	6 620	6 620	6 620	6 620	6 620
	Privés						nd	nd	200	250	315	338
Bakel	SAED	795	1 152	1 466	1 704	1 842	1 969	1 994	1 994	1 994	1 994	1 994
Total	SAED	21 769	24 574	26 793	27 457	28 159	30 488	32 270	32 570	32 930	33 130	33 970
	Privés				nd	nd	12 500	18 500	23 300	26 757	32 330	33 818
Total général		21 769	24 574	26 793	27 457	28 159	42 988	50 770	55 870	59 687	65 460	67 788

En effet, les superficies aménagées sont passées de 21 769 ha en 1984 à 67 788 ha en 1994, soit une progression de de l'ordre de 211%.

Cela est dû en très grande partie au dynamisme des "privés" qui ont vu leurs superficies croître de 12 500 ha en 1989 à 33 818 ha, taux de 170%, alors que dans la même période celles de la SAED n'augmentaient que de 11%.

Il faut toutefois souligner que les aménagements "privés" sont souvent fait d'une manière sommaire et on y observe donc une importante dégradation des sols.

Cette dégradation alarmante des surfaces se manifeste surtout par une salinisation excessive des sols par défaut de drainage principalement; cela entraîne la forte baisse des rendements observée ces dernières années et cette situation pousse les exploitants à pratiquer de l'agriculture irriguée itinérante.

C'est ainsi que devant cette baisse continue des rendements sur ces aménagements, les superficies exploitées ont enregistré une baisse vertigineuse, passant de 33 818 ha en 1994 à 10 000 ha en 1995.

Le tableau n° 2 montre la répartition de la création d'aménagements par type pour la période 1990-1994.

Tableau n° 2 : Evolution des aménagements hydro-agricoles (AHA) par type

situation en début d'année d'année agricole, (au 01 Juillet).

Délégation	Financ.	Gestion	Type AHA	90	91	92	93	94
Dagana	Public	SAED	GA + AI	7 490	6 721	4 847	3 817	3 150
	Public	Privée	GA + AI	4 363	5 132	7 006	8 036	8 703
	Public	Privée	PIV	2 012	2 012	2 372	2 372	2 372
	Privé	Privée	PIV+PIP	15 000	18 902	21 607	26 415	27 784
Podor	Public	SAED	GA + AI	1 626	1 626	466	466	466
	Public	Privée	GA + AI	1 370	1 370	2 530	2 730	3 570
	Public	Privée	PIV	6 795	7 095	7 095	7 095	7 095
	Privé	Privée	PIV+PIP	3 500	4 198	4 900	5 600	5 696
Matam	Public	SAED	AI	1 300	0	0	0	0
	Public	Privée	GA + AI	0	1 300	1 300	1 300	1 300
	Public	Privée	PIV	5 320	5 320	5 320	5 320	5 320
	Privé	Privée	PIV+PIP	0	200	250	315	338
Bakel	Public	Privée	PIV	1 994	1 994	1 994	1 994	1 994
Total	Public	SAED	GA + AI	10 416	8 347	5 313	4 283	3 616
	Public	Privée	GA + AI	5 733	7 802	10 836	12 066	13 573
	Public	Privée	PIV	16 121	16 421	16 781	16 781	16 781
	Privé	Privée	PIV+PIP	18 500	23 300	26 757	32 330	33 818
Total général				50 770	55 870	59 687	65 460	67 788

Type d'AHA: GA= Grand Aménagement; PIV= Petit Périmètre Irrigué Villageois; AI=Aménagement Intermédiaire; PIP=Petit Périmètre Irrigué Privé.

Comme on le voit la SAED regroupe tous les types d'aménagement hydro-agricole (GA, AI et PIV) tandis que les privés se sont surtout spécialisés dans la création de petits périmètres.

Cet accroissement des superficies ne s'est toutefois pas accompagné d'une hausse continue de la production durant ces cinq (5) dernières années.

Evolution de la production

Entre 1990/91 et 1994/95, au moment où l'on notait un accroissement des superficies aménagées, celles exploitées connaissaient une évolution en dents de scie.

Pendant cette même période, on assistait à un nivellement des rendements vers le bas (entre 3 et 4 tonnes en moyenne) et la production de paddy a suivi les mêmes mouvements "cycliques" que les superficies exploitées.

Tableau n° 3 : Evolution de la production de 1990 à 1995

	1990/91	1991/92	199/93	1993/94	1994/95
Superficies Aménagées(ha)	55 770	55 870	59 687	65 460	67 788
Superficies Exploitées(ha)	39 233	41 136	38 850	41 490	32 165
Production de Paddy(tonnes)	164 479	174 999	145 287	165 952	104500*

* ne concerne que l'hivernage.

Ce constat a permis de déceler les principaux obstacles à la progression constante de la production de paddy et de proposer un plan de relance.

1.2 Les Contraintes

Elles sont de deux ordres :

- * Contraintes techniques,
- * contraintes institutionnelles et organisationnelles.

Contraintes techniques

En raison de sa fonction de principal facteur de production, les infrastructures hydro-agricoles sont d'une importance capitale.

La viabilité de cet outil de production est une condition de premier ordre pour une riziculture durable dans la Vallée du fleuve Sénégal.

Le constat en est qu'actuellement dans la vallée, la réalisation d'infrastructures hydro-agricoles et leur entretien sont plongés dans un espace contraignant et faiblement viabilisé, surtout au plan hydraulique.

La disponibilité et l'accessibilité de l'eau continuent à se poser avec acuité dans les grands axes du delta et de la vallée du fleuve Sénégal, principalement sur :

- * l'axe Gorom Lampsar,
- * le Gorom Amont,
- * les marigots Kassack et Diovol,
- * le Diamel et le Dioulol.

Cette situation est en fait liée à plusieurs facteurs dont les plus importants sont:

- * l'envasement résultant des apports éoliens et des dépôts fins provenant des eaux de crue,

* l'enherbement des lits mineurs des axes du fait d'un envasement important et d'un manque d'entretien,

* la surexploitation marquée sur certains axes,

* la pollution des certains axes par les eaux de drainage et qui enfin de compte deviennent impropre pour l'irrigation,

* le manque d'aménagements structurants, notamment des chenaux permettant de desservir les zones irrigables loin des grands axes,

* La présence de seuils importants qui rendent difficile l'écoulement,

* - etc.

A tout cela s'ajoute pour le cas des grands aménagements et des aménagements intermédiaires, un entretien très insuffisant devant la complexité de leur système de gestion.

Une seconde contrainte se situe au niveau de la pression aviaire qui est devenue de plus en plus insupportable et engendre de réelles pertes de production en face de moyens et de méthodes de lutte jugés désuets ou insuffisants.

Une autre contrainte soulevée concerne les techniques culturales; en effet les producteurs ont de plus en plus de difficultés à se conformer au paquet technologique qui leur est recommandé et pour bon nombre d'entre eux, cela constitue un frein à la pratique de la double culture.

Contraintes institutionnelles et organisationnelles

Force est de reconnaître le faible niveau de professionnalisation des producteurs dans la Vallée. Cette situation est ainsi le vecteur de beaucoup de déviations. Toutefois, si les producteurs en sont en partie responsable d'un côté, l'insuffisance de l'appui-conseil qui incombe aux services techniques l'est pour autant de l'autre.

La multiplicité d'intervenants auprès des producteurs a provoqué une dispersion des forces autour de ce dernier pour ne produire que de vains résultats au bout du compte car elle présente trop de disparités dans les conceptions et modalités pour être efficaces et perpétue dans certains cas, la culture de dépendance et de réceptivité passive chez le producteur.

L'insuffisance de concertation des partenaires constitue une des caractéristiques de la filière rizicole, où pendant longtemps les acteurs s'ignoraient et restaient indifférents. Ce statu quo qui ne favorisait pas le dialogue pour l'adoption de solutions consensuelles a par exemple influé sur la détermination du prix du paddy jusqu'à hypothéquer les chances d'une rentabilité économique pour certains acteurs de la filière.

A toutes ces contraintes s'ajoute un crédit rural limité dans ses interventions par ses moyens insuffisants et sa mise en place souvent tardive; ceci est accentué par un taux d'intérêt prohibitif qui pèse lourdement dans les budgets de cultures des producteurs.

Enfin l'absence de crédits à moyen et long terme prive les producteurs de possibilités de financements pour assurer la maintenance et du renouvellement des aménagements et équipements.

1.3 Solutions Préconisées

Les recommandations abordent globalement les aspects techniques, institutionnels et organisationnels. Un tableau synthétique en annexe les illustrera beaucoup plus en détail.

Niveau technique

Elles tournent autour de :

- * l'adoption de normes technique minimales pour les aménagements afin de réduire la complexité de la gestion. Elle se fera de concert entre l'Etat, les O.P, la C.R et la SAED.
- * la réalisation des ouvrages prévus dans le schéma directeur d'aménagement du delta (les aménagements structurants) qui sont de grands vecteurs d'alimentation ou de drainage contribuant à la viabilisation des espaces à aménager. Ils seront sous la responsabilité de l'Etat qui assurera totalement leur financement et leur entretien.
- * L'adoption et la mise en place d'un fonds collectif d'entretien des aménagements. Il sera à la charge de l'Etat et des organisations paysannes.
- * la mise en place d'un système adéquat de financement (crédit à moyen et long terme) prenant en charge la réalisation des AHA privés pour mettre un terme à la prolifération des aménagements sommaires.
- * faire assurer un curage régulier des réseaux d'irrigation par les usagers par l'intermédiaire de leurs organisations paysannes et la SAED qui leur viendra en appui.
- * la coordination entre les différents utilisateurs de l'eau pour une gestion rationnelle de la ressource . Cette question interpelle en priorité les O.P et les exploitants privés, la SAED continuant de jouer son rôle d'appui-conseil.
- * respecter les quantités d'eau recommandées dans les parcelles. Cette conduite culturale sera entièrement placée sous la responsabilité du producteur,
- * renforcer les initiatives de lutte (aux niveaux de l'organisation et des ressources) déjà existantes pour contrer la pression aviaire. Cette action sera pilotée par la DPV de façon concertée avec la SAED et les O.P.
- * renforcer la coordination entre le Sénégal et la Mauritanie pour lutter plus efficacement contre les périls aviaire et acridien. Au bénéfice de tous, cette tâche incombera aux deux(2) Etats.
- * respecter le calendrier cultural après une bonne application des paquets technologiques que les structures de recherche et les services d'encadrement ont mis à la disposition des producteurs. Les O.P seront interpellées pour y veiller.

* l'utilisation de semences certifiées afin de barrer la route aux semences tout venant. Les services conjoints des O.P et de l'UNIS seront sollicités.

* la recherche de technologies alternatives à la grande motorisation afin d'optimiser l'utilisation et la systématisation de l'utilisation du logiciel RIDEV pour la détermination de la date du dernier drainage. Seront interpellés, les structures de recherches(ADRAO-ISRA), les services d'encadrement(SAED) et les O.P.

A la somme de ces efforts à déployer, il sera recommandé aux producteurs d'accroître leur temps de travail dans les parcelles et d'opter pour la pratique du repiquage pour une maîtrise victorieuse des contraintes techniques.

Niveau institutionnel et organisationnel

Il s'agira de :

* créer un cadre de concertation de tous les acteurs et partenaires de la filière pour un respect mutuel des différents intérêts en jeu. Ce cadre consensuel regroupera les O.P, les riziers, les fournisseurs, les commerçants, la SAED, l'ISRA et les prestataires de services.

* chercher une meilleure coordination de l'intervention des services et organismes intervenants dans l'encadrement des producteurs;

* l'édition d'une brochure illustrant les paquets technologiques et une plus grande spécialisation du conseil par le canal d'un appui visant une plus grande professionnalisation des O.P ; la SAED sera interpellée en même temps que les services régionaux, l'ISRA et l'ADRAO;

* systématiser la diffusion de l'information technique et socio-économique et accentuer les actions et programmes de formation pour une sensibilisation efficace et une plus grande responsabilisation des producteurs ; à ce niveau, le CIFA, les O.P, la SAED, les O.N.G, l'ISRA, l'ORSTOM ... joueront un rôle déterminant.

Enfin toutes ces propositions de solutions supposent qu' au bout du compte, il soit mis en place un système de crédit rural adapté et durable (voir paragraphe III) pour enclencher la phase de relance de la production rizicole dans la Vallée du fleuve Sénégal.

II. COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

Des discussions du rapport introductif du modérateur, les conclusions suivantes ont été retenues :

2.1 Le contexte

Avec l'achèvement des barrages de Diama et Manantali, beaucoup d'espoirs ont été placés dans le potentiel de production de la vallée du fleuve Sénégal. Mais force est de constater qu'aujourd'hui ces espoirs risquent d'être déçus si rien n'est fait concrètement pour inverser les tendances négatives qui se dessinent actuellement à savoir :

* la baisse généralisée de la production de paddy,

- * la regression des superficies cultivées,
- * le recul de l'intensité culturale,
- * la généralisation progressive des aménagements en friche.

Ces effets sont aujourd'hui aggravés par :

- * un désengagement accéléré de l'état de la filière sans préparation suffisante des acteurs qui devaient assurer la relève ,
- * une libéralisation tout aussi précipitée sans respect des conditionnalités émises dans la Déclaration de Politique Agricole (DPDA) ,
- * des surcroûts provoqués par la dévaluation ,
- * un cycle infernal du non paiement des dettes par les producteurs, ce qui entraine automatiquement le ralentissement voire l'arrêt du financement de la production par la CNCAS.

Ce constat effarant de la situation de la production du paddy se répercute négativement sur la sous filière transformation qui connaît aujourd'hui de réels problèmes.

Jusqu'en 1985 la SAED à travers ses 2 rizeries de Ross-Béthio et Richard-Toll possédait le monopole de la transformation industrielle du paddy. La situation a commencé à bouger à partir de 1986 avec l'arrivée sur ce créneau de Delta 2000.

A partir de 1991/1992 d'autres privés riziers ont commencé à s'installer (Mbaye FALL, SOURANG et CISSE).

A partir de 1992/1993, il y a eu une éclosion des rizeries qui malheureusement se sont installées d'une façon anarchique sans tenir compte réellement du potentiel de production existant et des possibilités d'approvisionnement au niveau des aires géographiques. Ainsi, de nos jours, on peut recenser 29 unités industrielles ou semi-industrielles sans compter toute la masse de décortiqueurs villageois (310 dont 270 fonctionnels ont été recensés par la SAED).

Ce potentiel installé a malheureusement une capacité de traitement 2 à 3 fois supérieure à la production actuelle.

L'essentiel des unités de transformation se localise dans le Delta (entre Ndiaye et Dagana).

Cette situation pose plusieurs problèmes aux transformateurs.

2.2 Les problèmes

Depuis le désengagement de l'Etat (SAED et CPSP) de la filière riz local, la situation de la transformation a été complètement bouleversée.

Avant, les industriels étaient prestataires de services donc assurés d'un prix minimum garanti et d'une certaine quantité à transformer. Aujourd'hui le rizier est obligé d'acheter le paddy, de le transformer et de vendre le riz blanc.

Les difficultés notées se situent essentiellement à 2 niveaux : technique et financier.

Niveau technique

Compte tenu d'une réelle désorganisation de la production, le rizier est confronté à un premier problème de qualité du paddy livré. Or, de cette qualité du paddy dépend le résultat de l'usinage.

Ainsi, on peut constater les défauts suivants sur cette matière :

- * non maturité des grains ,
- * mauvais remplissage des grains ,
- * mélanges de variétés à calibre différent (grains longs et courts) ,
- * présence importante de riz rouge ,
- * taux d'impureté élevé (3 à 4 %) ,
- * taux d'humidité très élevé (18 à 22 %) en contre saison chaude et trop bas en hivernage ,
- * riz de mauvaise qualité ,
- * insuffisance de formation technique et managériale des utilisateurs ,
- * la dernière difficulté technique est interne à l'unité. La faiblesse des investissements fait que souvent l'outil n'est pas complet occasionnant des problèmes de réception, manutention, usinage et un manque chronique de pièces détachées.

Niveau financier

D'une manière générale, les problèmes financiers rencontrés par les rizières sont liés à leur faible surface financière.

* L'Etat n'ayant pas respecté les conditionnalités de mise en place de la DPDA (payement des arriérés - environ 300 millions - mise en place d'une ligne de crédit à taux bonifié) personne n'a eu suffisamment de fonds pour effectuer de bonnes opérations de commercialisation ;

* La sous utilisation des capacités hypothèque la rentabilité financière de l'activité quand bien même l'industriel réussit à obtenir le financement (le potentiel de transformation dépasse largement le volume de production.

* Le prix d'achat du paddy est fixé par la loi de l'offre et de la demande actuellement en faveur des producteurs (demande paddy supérieure à l'offre).

* Pour la vente de son produit final, le rizier dépend aussi de la loi du marché qui est fortement influencé par le prix du riz importé qui a connu depuis un an, de fortes et fréquentes perturbations.

2.3 Les perspectives et recommandations

La solution de base des problèmes de la sous filière transformation et commercialisation passe tout d'abord par la relance de la production.

Cependant, la pérennité de la transformation est conditionnée par certaines mesures d'assainissement qu'il faudra impérativement mettre en oeuvre :

* achat du paddy à la qualité ;

* mise en place de lignes de crédit spécifiques et adaptées au profit des rizières dont le professionnalisme et l'intégrité sont confirmés ;

* assainissement des finances des industriels par un règlement rapide de la dette de la SAED. Il convient aussi de retenir que les rizières qui doivent de l'argent à l'Etat doivent impérativement le rembourser

* une concertation entre acteurs de la filière pour établir des prix de vente du paddy qui ne désavantagent aucune des parties en jeu ;

* assésor une concertation interne entre rizières pour avoir un plus grand pouvoir de négociation :

* associer ou impliquer les industriels dans la préparation et l'élaboration, toutes les mesures qui concernent la filière.

Des discussions du rapport introductif présenté par la CNCAS, ressortent les constats analysés et propositions structurés autour des points suivants :

* la situation du crédit dans la Vallée

* le diagnostic

* les propositions et recommandations

* les résultats attendus.

III. SITUATION DU CREDIT AGRICOLE DANS LA VALLEE

Il est rappelé que dans cette réflexion l'accent est mis sur les crédits court terme (production et commercialisation) du paddy produit dans la vallée du Fleuve Sénégal sur concours de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS). La faiblesse de l'intervention des autres

organismes de financement (COPARE, SENCHIM qui s'est retirée du circuit d'ailleurs) justifie cette limitation.

Une appréciation de l'importance de l'intervention de la CNCAS peut s'analyser à travers la relation qui existe entre le volume de crédit octroyé et les superficies exploitées. Ainsi comme le montre le tableau ci-après, une croissance considérable de la production entre 1987 et 1992 à laissée place à une chute importante depuis.

Tableau n° 4 : Evolution de la production de paddy de 1990/91 à 1994/95

	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95
Superficies aménagées	50 770	55 870	59 687	65 400	67 788
Superficies exploitées	39 233	41 136	38 850	41 490	32 165
pourcentage riz	83%	82%	83%	84%	90%
production paddy	164 479	174 999	145 287	165 952	104500*
part commerc. par circuit industriel	53 420	76 721	66 286	35 932	34 000

* ne concerne que l'hivernage; à titre de comparaison la production de l'hivernage 93/4 était estimée à 137 356 tonnes de paddy.

La réduction des superficies cultivées et la baisse de rendement (donc de la production) peuvent être convenablement imputables pour partie à la dévaluation avec le renchérissement des coûts des facteurs, mais aussi à la baisse drastique des volumes de financement accordés par la CNCAS dans le cadre des mesures de redressement qu'elle a tenté de mettre en application depuis 1993 pour pallier la faiblesse les taux de remboursement .

L'évolution défavorable des volumes de crédit s'appréhende à travers le tableau suivant :

Tableau n° 5 : Evolution du crédit agricole de 1989/90 à 1994/95

(en millions de FCFA)

	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95
En cours	2 280,30	6 512,90	5 591,90	4 125,10	3 184,33	2 985,17
Taux de remboursement	97%	66%	90%	63%	76%	63%
Impayés	79,20	2 247,10	358,20	1 530,80	767,28	1 110,23

*en 94/95 seul l'hivernage est concerné

Pour l'année agricole 1994/1995, la CNCAS a accordé quelque 2 596 Millions de crédit dont 1 856 millions au titre de l'hivernage et 740,274 Millions pour la contre saison chaude représentant un concours de 2 944 millions de F/CFA.

Si les récoltes de contre saison chaude 95 n'ont débuté qu'en Juillet, les remboursements des crédits d'hivernage s'élèvent à 1 160 Millions (soient 55,5 %).

En restant optimiste sur le recouvrement des créances des producteurs dus par les riziers (374,2 Millions F/CFA), le taux global de remboursement au titre des campagnes de contre saison chaude et hivernage 94/95 passerait de 62,81 % à près de 75 %. Ses impayés n'en seront pas moins élevés (de 1 110 232 735 à 736 062 161 F/CFA).

Rappelons pour illustrer l'ampleur du problème de remboursement que le total des impayés au titre de la ligne de crédit Irrigation IV est arrêté au 30 Juin 1995 à 5,035 Milliards de F/CFA

IV DIAGNOSTIC

L'analyse de la situation actuelle dégage des responsabilités partagées entre les institutions, les organisations, mais davantage les personnes impliquées dans la gestion de la mise en valeur et de son financement. Les changements au niveau de politiques économiques n'y sont certes pas étrangers cependant.

4.1 Responsabilité de la SAED

A ce niveau, les visas techniques que délivrait la SAED sont incriminés. La coexistence entre agents de terrain et producteurs et les relations sociales qui en sont nées ont finalement donné un cachet administratif au visa technique.

Par ailleurs, jusqu'au moment du désengagement de la SAED de la transformation et de la collecte du paddy, les lenteurs dans les règlements des décomptes et la faiblesse de stocks collectés constituaient les parties visibles d'un système de commercialisation inadéquat.

4.2 Responsabilité de la CNCAS

La croissance trop rapide du crédit n'a pas été suivie d'un développement conséquent de l'institution dans la région : les volumes de financement et la multiplication des dossiers étaient sans communes mesures avec les ressources humaines et la logistique disponibles et la couverture spatiale s'en ressentait.

En outre la banque n'a pas développé une politique de communication adéquate notamment en matière de sensibilisation et d'information des cibles.

Enfin l'engagement réservé de la CNCAS dans le financement des aménagements sommaires engage le plus sa responsabilité dans la déchéance du crédit.

4.3 Responsabilité des producteurs

Le mauvais comportement des producteurs réside d'abord dans leur volonté de non remboursement se traduisant par le détournement d'objet du crédit et souvent dans leur complicité avec des fournisseurs.

La multiplicité des partenaires financiers et celle des organisations paysannes (OP) ont favorisé le "multi endettement" et l'érosion des capacités de remboursement. De même les organisations paysannes, dans leur structuration actuelle montrent des difficultés sérieuses d'autodiscipline.

Enfin la gestion des itinéraires techniques ne correspond pas souvent aux recommandations de la recherche ou de l'encadrement, même si l'on peut concéder aux producteurs des stratégies de minimisation des risques (notamment les contraintes de calendrier ou de péril aviaire).

4.4 Responsabilité des Pouvoirs Publics

De manière générale, les mesures d'accompagnement des politiques ont souffert des lenteurs d'exécution si elles ne sont simplement pas réalisées. Elles concernent tant la mise en place de la CNCAS, le désengagement de la SAED, que la législation foncière :

- * manque d'appui pour le renforcement de la structure financière de la CNCAS et l'accroissement de ses ressources (noter à ce niveau la faiblesse et l'inadéquation des ressources de la banque) ;

- * la non existence de fonds de garantie et de calamités ;

- * le fossé existant entre la législation foncière et la compétence pratique des institutions chargées de sa mise en oeuvre (de son application) ;

- * le non accompagnement du désengagement de la SAED de la collecte, de la transformation du paddy et la non définition de circuit alternatif adéquat.

4.5 Précarité des conditions de production

- * retard dans la viabilisation des aménagements structurant (problèmes d'hydraulicité des axes d'irrigation tel le Gorom-Lampsar dans le Delta ou le Dioulol à Matam) ;

- * contraintes d'irrigation et surtout de drainage des périmètres privés et les problèmes de salinisation des terres ;

- * le péril aviaire qui est en passe de devenir le principal facteur de sinistre, les inondations et les rats dans une moindre mesure.

- * la surcapacité de traitement des rizeries dans le Delta et les différentes contraintes liées au système actuel de commercialisation du paddy induisent des surcoûts au niveau de la transformation et rendent difficile les négociations entre riziers et producteurs pour la recherche d'un prix d'équilibre.

Toute chose qui, isolément ou en conjonction, altère dangereusement les capacités de remboursement des producteurs.

Sous réserve de levée des contraintes majeures à la production, singulièrement en matière d'irrigation et de semences, des mesures hardies de redressement du financement peuvent s'envisager autour des points ci-après (III), qui du reste sont l'ultime recours afin de ne pas compromettre de manière irréversible la production rizicole dans la Vallée.

V. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Les mesures envisagées concernent celles dans le court terme et d'autres à mettre en oeuvre dans un horizon plus lointain :

5.1 Mesures à court terme

* La sonnette d'alarme sur le financement demeure de toute évidence le taux de remboursement; Les mesures à prendre ne pourraient s'avérer efficaces que dans la mesure où les producteurs manifestent une volonté certaine pour son relèvement. Aussi doivent-ils déployer un effort de mobilisation (par des cotisations) pour réduire les impayés dans un premier temps ;

* Financement par le Gouvernement d'une ligne de crédit avec fonds de garantie et de bonification pour amener le taux de sortie finale à 7-8 % pour soutenir ainsi la relance des exploitations encore viables. Cela suppose, dans l'immédiat, un recentrage de l'intervention de la CNCAS sur les grands aménagements (UAI y compris) et les PIV et PIP en situation technique et financière acceptables, en attendant leur viabilisation (cf mesures à moyen terme).

* la tenue dans les meilleurs délais d'une rencontre entre riziers, producteurs, CNCAS, SAED et CPSP sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, pour trouver une solution à l'apurement des créances des producteurs avec l'appui du Fonds Commun de Contre-partie à l'Aide Alimentaire. L'esprit de cette rencontre, contraire à l'idée d'extinction des créances, est d'approuver de manière concertée un plan de leur transfert des producteurs aux riziers avec des garanties.

* Le versement par l'Etat des dotations dues à la CNCAS et la conversion de la ligne de crédit "Irrigation IV" en fonds de garantie (voire en subvention non remboursable). Cette mesure conforterait de manière significative les fonds propres et redresserait donc la structure financière de la CNCAS.

* L'élaboration par la SAED, les organisations de producteurs (concernées par les aménagements décrits au point 2) des programmes de productions et de financement individualisés avant l'hivernage 1996 et la répartition des tâches dans le cadre de leur suivi.

* La mise en place de lignes de crédit spécifiques destinées à la commercialisation du paddy, avec la participation du Fonds de Contre-Partie à l'Aide Alimentaire. Elle devra s'accompagner de conditionnalités pour l'éligibilité des riziers et de mécanismes adéquats pour la collecte du paddy et les remboursements des dettes de campagne.

5.2 Mesures à moyen terme

* Amorcer et accompagner un processus de mutualisation qui s'appuierait sur les G.A. et PIV. Ce processus serait matérialisé par la création de caisses locales de Crédit Agricole (CLCA) après initiation et formation des sociétaires qui seront les attributaires de parcelles. L'auto-contrôle que les CLCA susciteront devrait raffermir les remboursements et avec l'amélioration de la structure financière des exploitations, renforcer progressivement leur indépendance vis-à-vis de la CNCAS ;

* Mettre en place des fonds de garantie au niveau de ces CLCA, et prévoir la participation de celles-ci au capital de la CNCAS de manière progressive. Ces fonds seraient constitués des apports bloqués des sociétaires logés actuellement à la CNCAS d'un droit initial d'accès au crédit sous forme de commission (1% des montants de crédit), une commission d'aval (2 %), des ristournes éventuelles de la CNCAS au CLCA, de quote part des résultats de la CLCA (

40%), des prélèvements (0,5%) sur la valeur de la production et des dotations diverses d'ONG, bailleurs et pouvoirs publics ;

* Mettre en place au niveau des CLCA des fonds de calamités alimentés par l'affectation d'une proportion des résultats (10 %), le prélèvement de 0,5 % sur la valeur de la production des sociétaires, une contribution éventuelle du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) dans le cadre du programme KR2 .

* Créer un cadre unique de concertation au niveau des producteurs (tout au moins en ce qui concerne le financement de la production et de la commercialisation) et des financiers (centrale des risques) ;

* Mettre en place avec l'appui de l'encadrement un dispositif de communication et améliorer la circulation de l'information intra et inter-structure.

* Enfin réviser le statut actuel de la CNCAS, en envisagent un nouveau à la mesure de la spécificité du domaine qu'elle couvre et des contraintes particulières qui en résultent.

VII RESULTATS ATTENDUS

Le recentrage du financement de la production rizicole vers les aménagements publics avec la mise en oeuvre des mesures de court terme proposées précédemment permettrait la relance des activités sur au moins 30 000 ha, dans un premier temps.

La définition de programme annuel de financement (entre la SAED et la CNCAS) individualisés par union hydraulique ou regroupement de PIV autorise, dans une hypothèse basse, une intensité culturale de 1,2 - 1,5 (soient 36 000 à 45 000 ha cultivées par an) en même temps qu'elle permet l'amélioration des rendements (6T/ha en moyenne n'est pas un rendement surréaliste).

Dans ces conditions ramener le niveau de production entre 180 000 tonnes et 225 000 tonnes les deux premières années (c'est-à-dire hivernage 96/97 et contre saison chaude 97 et pour la première année) peut-être l'objectif immédiat de la relance.